

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE LA MANA (Guyane française) (1883-1893)

26 MAI

(*Les Archives commerciales de la France*, 31 mai 1883)

Paris. — Formation de la société anonyme dite COMPAGNIE GÉNÉRALE DE LA MANA (Guyane française), av. de l'Opéra, 28. — Durée : 50 ans. — Cap. : 800.000 fr. Acte du 8 mai 83. — *J. g. d'A.*

Mines de la Mana

(*Le Capital*, 22 septembre 1886)

Les Mines de la Mana ont un marché très restreint ; du reste, cette entreprise fondée, il y a trois ou quatre ans, n'est pas entrée dans la phase des résultats. Cependant, les usines commencent à fonctionner et les échantillons de quartz reçus sont très riches.

Mines de la Mana

(*Le Capital*, 29 septembre 1886)

On fait toujours grand bruit autour de l'action La Mana ; *Paris-Bourse*, tout en se réservant, se fait l'écho des on-dit concernant la cote de cette valeur. C'est ainsi qu'il laisse entendre que l'action aurait été traitée ces jours-ci à 5.500 et la part à 4.400. Si ces cours étaient exacts, la valeur de cette affaire constituée au capital de 500.000 fr. aurait acquis une plus-value de 11.200.000 fr. Quant au dividende distribué ou à distribuer, il n'en aurait jamais été question.

Mines de la Mana

(*Le Capital*, 16 février 1887)

L'action La Mana ne donne lieu à aucune transaction ; il paraît que les amalgamateurs sont arrivés et vont être prochainement utilisés. On pourra donc, d'ici peu, se prononcer sur la valeur réelle de cette entreprise. La part a valu un moment 2.500 ; il serait, croyons-nous, bien difficile de réaliser à ce cours.

La Compagnie la Mana

(*Paris-Capital*, 2 janvier 1889)

La semaine dernière, M. Viala, l'ingénieur de la Compagnie la Mana, a fourni à l'assemblée générale des actionnaires des explications très détaillées sur les nouveaux filons récemment reconnus par lui sur la concession, ainsi que sur la richesse de la mine.

Il estime qu'en limitant la production de façon à n'utiliser que 15 pilons sur les 20 pilons que comporte l'usine de broyage des minerais, l'on pourra traiter 20 tonnes par jour, à raison de 300 jours de travail par an et de 50 grammes de rendement à la tonne, rendement inférieur à la moyenne des essais précédents. La production d'or ressortirait ainsi à 300 kilogrammes par an, soit environ 1 million de francs.

Pour consolider sa dette et se procurer les ressources définitives qui lui sont encore nécessaires, la société procède à l'émission de 4.500 obligations de 500 fr., rapportant 30 fr. par an, payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet, et remboursables au pair en quinze ans à partir de 1891, par tirages annuels.

C'est la maison André Girod et Cie qui a pris sous son patronage cette affaire, dont les résultats, jusqu'à présent, ont été pour ainsi dire négatifs. Voilà plus de quatre ans que la Compagnie est formée, et, cependant, elle en est toujours à peu près à la période d'installation. Il est grand temps que l'ère des résultats puisse enfin s'ouvrir. Jusqu'ici, on n'a songé qu'à exploiter le marché en banque, sous couleur d'actions et de parts de fondateur à placer. C'est peu.

Espérons que le produit de ces 4.500 obligations servira à quelque chose, ne fût-ce qu'à convertir en espèces sonnantes les espérances que l'on fait reluire avec persistance aux yeux d'actionnaires à la foi robuste.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE LA MANA
(*Le Journal des finances*, 12 janvier 1889)

Les actionnaires de cette Compagnie se sont réunis en assemblée générale le 4 décembre.

M. Viala, ingénieur de la Compagnie, a longuement expliqué la situation des travaux et les chances d'avenir. Nous relatons ses explications, bien entendu sans en prendre la responsabilité.

On compte, dès les premiers mois de l'année prochaine, traiter des quartz aurifères qui donneraient un bénéfice net, moyen, de 3,000 fr. environ par jour, soit 1 million par an, c'est-à-dire 200 pour cent du capital social. Déduction faite des charges, les dividendes, calculés sur cette base, dépasseraient 300 fr. aussi bien pour les actions que pour les parts. Mais il reste à consolider les avances que la Compagnie a reçues soit de quelques-uns de ses actionnaires, soit de ses banquiers, et aussi à créer des ressources nouvelles.

A cet effet, il est émis 4.500 obligations de 500 francs, rapportant 30 francs et remboursables en 15 années au plus tard; Il y a lieu de croire que les intéressés souscriront entre eux tout cet emprunt.

Les espérances des personnes qui dirigent la Compagnie de la Mana sont évidemment subordonnées à deux conditions principales qui font ressortir le caractère aléatoire de cette entreprise : 1° la période d'exploitation qui va enfin commencer ne laissera pas de mécompte grave ; 2° l'état sanitaire du personnel européen se maintiendra plus satisfaisant que par le passé. Si ces deux conditions principales sont remplies, l'affaire s'annonce comme bonne pour les actionnaires et les porteurs de parts bénéficiaires.

Mines de la Mana
(*Le Capital*, 22 août 1888)

Les nouvelles reçues de la Mana sont peu favorables à cette mine. Une grande partie du personnel, dit la dépêche reçue par l'Agence Fournier, serait mort, et les hommes qui descendent du placer sont mouvants. M. Viala est resté sur les lieux avec un atelier désorganisé.

Mines de la Mana
(*Le Capital*, 19 décembre 1888)

Voici, d'après la circulaire de la maison Chaumier, quelles sont les productions des mines de la Guyane française, du 16 octobre, au 15 novembre 1888 (en kg.) :

Saint-Élie	15.500
Enfin !	11.500
Dieu-Merci	9.000
Pas-Trop-Tôt	5.000

L'action La Mana a été demandée à 2.000 et la part à 1.200. L'assemblée des actionnaires du 16 mai ayant voté un emprunt de 2.250.000 francs représenté par 4.500 obligations de 500 francs, ces titres sont offerts à 445 et rapportent 30 fr. par an. L'amortissement s'effectuera en quinze années. A l'assemblée du 4 courant, le conseil d'administration, après avoir fait un exposé de la situation de l'entreprise, termine ainsi :

« La confiance dans le succès final de cette entreprise ne s'est jamais démentie; aussi croyons-nous que ces 4.500 obligations peuvent être placées entre nous et nos amis. Notre intérêt commande que chacun de nous apporte son concours, soit par sa souscription personnelle, soit par les souscriptions qu'il pourra recueillir autour de lui et nous espérons que ce double concours sera efficace. »

M. Viala, ingénieur en chef de la Compagnie, rentré de la Guyane par le dernier courrier, a fait également une conférence devant les actionnaires dont voici la conclusion :

« Les grandes difficultés sont vaincues et les écoles *[sic]* sont faites ; nous n'avons plus qu'à récolter et cela à très courte échéance. Je vois enfin arriver le moment où nos affirmations seront appuyées par des preuves palpables, et je marche avec la confiance la plus absolue. »

Et plus loin :

« La confiance et la persévérance qui ont caractérisé jusqu'à ce jour l'administration de La Mana ne vont plus tarder à être couronnées du plus grand succès ; et tous ceux qui auront participé aux risques de la période préparatoire, toujours trop longue, vont participer aux profits d'une production qui s'annonce heureusement comme devant être à la fois beaucoup plus longue et de plus en plus considérable. »

La Compagnie la « Mana »
(*Paris-Capital*, 6 février 1889)

Le marché en actions et parts de fondateur la Mana est sans affaires.

A l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février, figure

l'émission de 500 actions nouvelles, et la réduction du chiffre d'obligations dont la création avait été autorisée. Il est question de modifier également les statuts.

Il n'y a pas deux mois que la Compagnie « la Mana » a tenté une petite émission d'obligations. La voici qui se rejette sur une nouvelle augmentation de capital par la création de 500 actions nouvelles. Cette opération réussira-t-elle mieux que la précédente ?

Ce qu'il y a de plus clair dans cette série d'appels suivis, c'est que la Compagnie a des besoins d'argent incessants; que ses banquiers ordinaires, MM. André Girod et Cie, se gardent bien d'y donner satisfaction de leurs propres deniers ; et que la période des tâtonnements et des espérances n'a pas encore fait place, tant s'en faut, à l'ère des bénéfices de plus en plus différée.

(Les Archives commerciales de la France, 31 juillet 1889)

Paris. — Transfert de l'avenue de l'Opéra, 28, à la rue Laffitte, 36, du siège de la Société anonyme dite CIE GÉNÉRALE DE LA MANA (Guyane française). — Délib. du 23 juil. 1889. — *J. g. d'A.*

Compagnie générale de la Mana (Guyane française)
Dissolution
(Paris-Capital, 29 mars 1893)
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 2 avril 1893)

Les actionnaires de la Compagnie générale de la Mana (Guyane française), société anonyme au capital de 750.000 francs, dont le siège est à Paris, rue Laffitte, 36, réunis en assemblée générale extraordinaire et représentant plus de la moitié des actions.

Ont, sur la proposition du conseil d'administration, adopté les résolutions suivantes :

Première résolution. — L'assemblée générale extraordinaire, sur la proposition du conseil d'administration, et par application de l'article 52 des statuts, déclare la société dissoute à partir de ce jour.

Deuxième résolution. — L'assemblée, en conformité de l'article 54 des statuts, nomme comme seul liquidateur, M. Eugène Dubois, arbitre rapporteur au tribunal de commerce, demeurant à Paris, rue Grégoire-de-Tours, 35, et lui confère les pouvoirs les plus étendus.

Les placers à la Guyane
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 15 septembre 1898)

.....
La Compagnie des mines d'or de la Mana, fondée pour le traitement des quartz, a vu le cours de ses actions atteindre 6.000 fr. et 5.000 fr. pour les parts de fondateurs. La haute Banque et le monde de la Bourse n'ont pas oublié cet échec retentissant qui leur a coûté plusieurs dizaines de millions de francs au profit des lanceurs de cette affaire.
.....
